



Siège social :
Mairie. 1 Place de la mairie
73200 Gilly sur Isère

AVENANT A L'ARTICLE 3 DU
REGLEMENT INTERIEUR
DE LA
SOCIETE DE TIR SPORTIF DE LA REGION
D'ALBERTVILLE
S T R A

N° Association FFTir 2073007

Cet avenant comprend 2 pages



Article 3 TARIFICATION 2024 - 2025

Les tarifs annuels sont extraits de l'article 3 du règlement intérieur et sont établis par un avenant associé à l'article 3. Ainsi, chaque année, l'article du règlement n'est pas modifié. Seule, la validation de l'avenant actualisé est votée en assemblée générale.

COTISATIONS POUR LES MEMBRES DU CLUB

ADULTES (née avant le 31/12/2001)

Droit d'entrée pour un nouveau membre 70,00 €
Cotisation annuelle de Membre actif 95 €
Licence 93 € 188 €
Membre 2ème club 95,00 €

JEUNES DE MOINS DE 20 ANS (nés après le 1/1/2002)

Droit d'entrée pour un nouveau membre 57,00 €
Cotisation annuelle de Membre actif 8 €
Licence 54,00 € 65 €

AUTRES COTISATIONS, TOUTES CATEGORIES CONFONDUES

Feuille verte Gratuit
Jeu de clés + Caution 45,00 €

COTISATIONS POUR LES PARTENAIRE CONVENTIONNES

Frais de participation à l'entretien du terrain et des installations
Utilisation pour une demi- journée 50 ,00 €
Utilisation pour une journée 100,00 €
Convention Armurier 200 €

L'utilisation est possible en fonction des disponibilités restantes.
Le planning prévisionnel est établi en début d'année sportive.

Il ne prend effet qu'après signature de la convention 'Type' de la STRA